REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES 78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION: 11 Mars 2025

DATE D'AFFICHAGE: 11 Mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 33 Présents: 19 Votants: 24

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. BONNEAU

Mme RAKOTOMALALA

M. GAYDOUK Mme DUBOIS

M. FOURE

(procuration à M. AZIMI)

(procuration à Mme BAUDRY)

(procuration à M. LONGEAULT)

(procuration à Mme ABLOUH)

(procuration M. GOURVENEC)

Absents excusés :

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

M. HILALI

... M JALLOT

Mme KHARJA

Mme LARAB!

Mme SIRAS

M. ODIRA

RAPPORT ANNUEL DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC « EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE » POUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE 2023 A AOUT 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'article L. 3131-5 du code de la commande publique,

VU l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport annuel présenté par le concessionnaire pour l'année scolaire de septembre 2023 à août 2024,

CONSIDERANT l'exploitation par un concessionnaire de la restauration scolaire municipale par la société ELIOR,

CONSIDERANT la consultation de la commission consultative des services publics locaux le 20 février 2025,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de concession pour l'exploitation de la restauration scolaire municipale, attribuée par la société ELIOR pour l'année scolaire de septembre 2023 à août 2024.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation

Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture le :